

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 16 février 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. PINGUET, BUVAT, LABREURE, et Mme WEGRZYN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. LAMOINE, Mmes PARISSE et PIQUANDET.

Absente : Mme LEMARTINET.

Monsieur MAGNIN a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Cession de terrain (centre de secours) :

Le Conseil Municipal décide que l'acte de cession du terrain communal au SDIS, sur lequel sera érigé le nouveau centre de secours, sera signé par Monsieur Pascal MAGNIN, adjoint au maire.

Travaux au collège – Permis de construire :

La demande de permis de construire qui sera déposée dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation du collège Ferdinand Dubreuil, sera signée par Monsieur Pascal MAGNIN, adjoint au maire.

Site internet officiel de la mairie :

Une présentation du site, actuellement en construction, est faite au Conseil Municipal. Des remerciements sont adressés à l'ensemble de la commission pour le travail rendu.

Travaux au collège :

Les plans et le coût de l'Avant-Projet Définitif sont présentés au Conseil Municipal.

Motion en faveur des avocats :

Le Conseil Municipal soutient les avocats de Cusset, Montluçon et Moulins qui exigent le maintien de la totalité de leurs juridictions dans leur plein exercice.

Motion en faveur du rail :

Une demande est faite au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes d'engager des négociations pour la réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon, afin de désenclaver les territoires du Massif Central.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.